DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

1

ARRIVÉE EN BELGIQUE :
Enregistrement au Heysel, Palais 8 + prise d'empreintes

REÇOIT L'ATTESTATION DE PROTECTION TEMPORAIRE

1 JOUR

2

SCHAERBEEK 1030 SCHAARBEEK

DEMANDE D'INSCRIPTION À LA COMMUNE DE SCHAERBEEK
8h à 13h (ou sur RDV)

- Vous devez vous munir de :
  - Documents justifiant de votre identité et de votre nationalité
  - 2 photos d'identité (en couleur sur fond blanc)
  - Attestation de protection temporaire
  - Attestation d'hébergement signée par la personne qui vous héberge

REÇOIT L'ANNEXE 15 QUI VOUS DONNE DROIT À UN SÉJOUR LÉGAL PROVISOIRE EN BELGIQUE EN ATTENDANT VOTRE CARTE A (SÉJOUR LÉGAL). L'ANNEXE 15 EST VALABLE PENDANT 45 JOURS.

1 JOUR

3

ENQUÊTE DE POLICE :
L'agent de quartier vérifie votre présence effective à l'adresse de l'hébergeur

15 JOURS

SI RAPPORT DE POLICE POSITIF >
LA COMMUNE CRÉE UN NUMÉRO NATIONAL

15 JOURS

4

Si rapport de police positif, la commune vous invite afin de commander la Carte A et la délivrance de la carte de voyage (enfant <12)

- La commune prend vos empreintes
- Vous payez la carte A et la carte de voyage (enfant <12 ans)
  - 21€ pour une carte A / par personne
  - 2€ pour la carte de voyage (<12 ans)

- Vous devez vous munir de :
  - 1 photo d'identité
  - Votre document justifiant de votre identité et de votre nationalité
  - Annexe 15

1 JOUR

5

LA POSTE VOUS ENVOIE LES CODES PIN ET PUK DE VOTRE CARTE A

3 SEM

6

RETRAIT DE LA CARTE A :
Avec vos codes PIN et PUK, vous vous rendez à la commune pour retirer votre Carte A.

- Vous devez vous munir de :
  - Les codes PIN et PUK
  - Annexe 15

- Où ?
  - À l'arrière de l'Hôtel Communal :
    Lundi – vendredi de 8h à 13h
    Les jeudis de 8h à 19h

1 JOUR